

En 2024, les pharmacies d'officine ont acheté pour 28,6 milliards d'euros de médicaments (valorisés au prix hors taxes) auprès des laboratoires pharmaceutiques, soit 7,6 milliards d'euros de plus que cinq ans auparavant et 1,6 milliard de plus qu'en 2023 (+5,8 %). Cette dépense est essentiellement composée de médicaments remboursables, en hausse de 6,0 % par rapport à 2023, contre 3,2% pour les médicaments non remboursables. Les médicaments inscrits au répertoire des génériques représentent plus de la moitié des boîtes de médicaments remboursables vendues et plus de 30 % du chiffre d'affaires, en légère progression. Par ailleurs, les médicaments inscrits sur la liste des groupes biologiques similaires, qui regroupent les médicaments biologiques et leurs médicaments biosimilaires associés, représentent 8 % de l'ensemble des médicaments remboursables délivrés en officine.

En 2024, le marché des médicaments vendus aux officines se compose de 13 200 présentations¹ différentes de médicaments pour un chiffre d'affaires (CA) de 28,6 milliards d'euros en France métropolitaine (tableau 1). Ce champ est plus restreint que celui de la fiche 14, en ce qui concerne le périmètre (uniquement l'activité des pharmacies d'officine) et les dépenses prises en compte (ici hors taxes, remises et honoraires de dispensation des pharmaciens) [encadré 1].

Une hausse marquée du chiffre d'affaires des médicaments vendus aux officines en 2024

Après cinq années de faible évolution du CA des ventes aux officines jusqu'en 2020 (entre -2,5 % et +2,5 %, fluctuant entre 20 et 21 milliards d'euros), puis trois années consécutives de forte croissance en 2021, en 2022, et 2023 (plus de 7 % par an), le CA continue de croître fortement en 2024 (+5,8 %). Le marché a ainsi progressé de 7,6 milliards d'euros en cinq ans.

Ce marché se compose essentiellement de médicaments remboursables, à hauteur de 83 % du nombre de présentations et de 93 % du chiffre d'affaires. Les ventes aux officines de médicaments remboursables augmentent de 6,0 % en 2023, atteignant un montant de 26,4 milliards d'euros. Après une période de relative stabilité, entre 18 et 19,5 mil-

liards d'euros entre 2015 et 2020, ces ventes ont fortement augmenté depuis. Cette évolution peut se décomposer en plusieurs facteurs : un effet prix, un effet volume, un effet structure de type de médicaments vendus et un effet entrées et sorties de médicaments sur le marché (Commission des comptes de la Sécurité sociale, 2025, fiche 12). Une partie importante de cette hausse (près de 20 %) est tirée par deux médicaments arrivés en tête des CA parmi les médicaments remboursables. Ainsi, la substance active tafamidis, préconisée contre les insuffisances cardiaques, a été achetée pour 808 millions d'euros par les officines de ville, en hausse de 34 % par rapport à 2023, avec un prix moyen autour de 6 900 euros la boîte. L'apixaban, connu pour ses propriétés d'anticoagulant, pèse quant à lui pour 768 millions d'euros de CA, en hausse de 12 % en valeur et en nombre de boîtes par rapport à 2023.

Le chiffre d'affaires des médicaments non remboursables, en hausse de 3,2 % par rapport à 2023, atteint son point le plus haut depuis dix ans. Hormis les années 2020 et 2021, marquées par la pandémie de Covid-19, ce chiffre d'affaires oscille entre 1,9 et 2,1 milliards d'euros depuis 2015. Les spécialités à base de tadalafil, indiquée dans les troubles de l'érection, dégagent le CA le plus important parmi les médicaments non remboursables² (124 millions d'euros), en hausse de 8 % par rapport à 2023. À l'inverse, le CA des médicaments homéopathiques (104 millions d'euros), le deuxième plus important, baisse de 12 %.

¹ La présentation est le niveau le plus fin de la définition d'un médicament qui tient compte de la substance active, du dosage, de la voie d'administration et du conditionnement.

² Ce médicament peut toutefois être dispensé à l'hôpital (il est inscrit au remboursement à l'hôpital depuis novembre 2022).

Tableau 1 Ventes de médicaments aux officines

	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Ensemble des médicaments (en milliards d'euros)	20,0	20,1	20,1	20,6	21,0	21,2	22,8	25,1	27,0	28,6
Évolution (en %)	0,1	0,2	0,3	2,5	2,0	0,6	7,7	10,3	7,5	5,8
Médicaments non remboursables	2,0	2,1	2,1	2,0	1,9	1,7	1,7	2,0	2,1	2,1
Évolution (en %)	7,1	2,1	1,6	-4,8	-5,5	-11,9	-0,8	18,0	5,9	3,2
Médicaments remboursables	18,0	18,0	18,0	18,6	19,1	19,5	21,1	23,2	24,9	26,4
Évolution (en %)	-0,6	-0,1	0,1	3,3	2,8	1,9	8,4	9,7	7,6	6,0

Champ > Chiffre d'affaires des ventes aux officines pharmaceutiques aux prix catalogue hors taxes en France métropolitaine.
Source > GERS ; calculs DREES.

Encadré 1 Les médicaments : de la vente aux officines à la vente aux patients

Cette fiche porte sur le marché pharmaceutique du point de vue des laboratoires exploitants en France métropolitaine, *i.e.* des ventes des laboratoires pharmaceutiques auprès des pharmacies de ville (officines), par l'intermédiaire de grossistes-répartiteurs (à hauteur de 80 % du chiffre d'affaires global) ou directement auprès des laboratoires (pour les 20 % du chiffre d'affaires global restants) [tableau 2]. Les montants sont présentés hors taxes, hors remises commerciales, hors remises conventionnelles à l'Assurance maladie et hors honoraires de dispensation des pharmaciens. Par ailleurs, les stocks de médicaments présents dans les officines ne sont pas recensés. Les montants ne comprennent pas non plus les ventes de médicaments rétrocedés, à savoir les médicaments délivrés par les pharmacies à usage intérieur (PUI) et les pharmacies hospitalières à des patients ambulatoires.

À l'inverse, les montants présentés dans la fiche 14, qui correspondent à la consommation de médicaments par les ménages de la France entière, comprennent les dépenses de médicaments délivrés en officine et de médicaments rétrocedés, ainsi que les émoluments des pharmaciens (les honoraires de dispensation et les rémunérations forfaitaires). Les montants de la fiche 14 sont exprimés toutes taxes comprises et après remises conventionnelles à l'Assurance maladie.

Tableau 2 Les médicaments, de la vente aux officines à la vente aux patients, en 2024

	En milliards d'euros	
	Vente de médicaments aux officines	Consommation ambulatoire de médicaments délivrés en officine
Médicaments remboursables	26,4	36,5
Médicaments non remboursables	2,1	2,8
Total	28,6	39,2

Champ > Chiffre d'affaires des ventes aux officines pharmaceutiques aux prix catalogue hors taxes en France métropolitaine et dépenses de consommation de médicaments.

Sources > GERS ; calculs DREES ; DREES, comptes de la santé.

Une légère progression des génériques en 2024

Les médicaments génériques sont des médicaments identiques à un médicament de référence, appelé princeps, ayant perdu son brevet. Dans tous les systèmes de santé, ils constituent une source d'économie, car leur prix est plus faible que celui des princeps. En 2024, plus d'un milliard de boîtes de médicaments génériques ont été achetées par les pharmacies d'officine pour un CA de 4,7 milliards d'euros soit 18 % du CA des médicaments remboursables. Les médicaments génériques représentent 43,1 % des boîtes de médicaments remboursables,

1,1 point de plus qu'en 2023, et +9,6 points depuis 2015 (graphique 1).

En revanche, après avoir oscillé entre 11 % et 13 % entre 2014 et 2019, la part des princeps génériques est stable depuis 2020, aux alentours de 10 % ; ils représentent 9,9 % des boîtes de médicaments remboursables vendues en 2024.

Au total, en 2024, les médicaments du répertoire générique¹ représentent 53,0 % des boîtes de médicaments remboursables et plus de 31 % du chiffre d'affaires des médicaments remboursables (soit 8,3 milliards d'euros). Dans un contexte de marché des médicaments remboursables en expansion

de disposer pour tout princeps d'un médicament générique moins onéreux substituable.

¹ Le répertoire générique est composé des médicaments de référence (princeps génériques) et de leurs médicaments génériques associés. Il présente l'intérêt

(+6,0 %), les médicaments génériques progressent encore plus fortement (+7,0 %) par rapport à 2023. Par ailleurs, les médicaments du répertoire générique soumis au tarif forfaitaire de responsabilité (TFR)¹ représentent un chiffre d'affaires de 1,9 milliard d'euros, soit 22,6 % de l'ensemble du répertoire en 2024. Cette part a diminué en 2024 (24,3 % en 2023), alors qu'elle était en constante augmentation depuis 2015 (17,2 % cette année-là). Les médicaments génériques du répertoire sous TFR dégagent un chiffre d'affaires trois fois plus important que celui de leurs princeps génériquables associés alors que les médicaments génériques du répertoire non soumis au TFR enregistrent un chiffre d'affaires comparable à celui de leurs princeps.

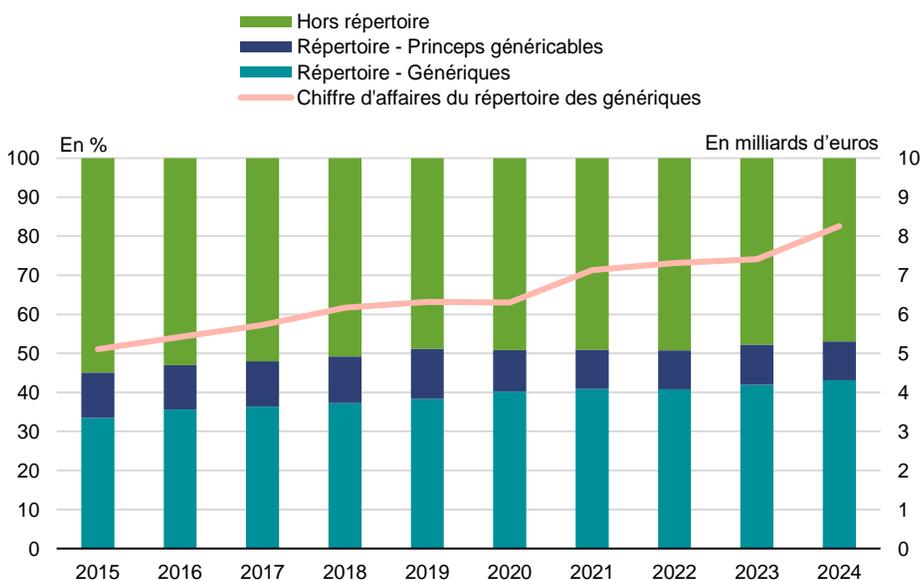
Une part de marché des molécules plus récentes en stagnation depuis deux ans

En 2024, les médicaments âgés² de plus de 20 ans représentent 38 % du chiffre d'affaires des médicaments remboursables (graphique 2), suivis par ceux

mis sur le marché depuis 10 à 20 ans (30 % du marché). Cela s'explique par les volumes très importants vendus, et non par les prix moyens bien plus faibles que ceux des médicaments de moins de 10 ans. Le prix moyen d'une boîte de médicaments âgés de 20 ans ou plus est dix fois moins élevé qu'un médicament de 10 à 20 ans, en moyenne, et quatorze fois moins qu'un médicament de moins de 5 ans.

Les médicaments de moins de 10 ans comptent pour près d'un tiers du chiffre d'affaires des médicaments remboursables vendus aux officines. Cette part repart à la hausse après deux années de baisse (32 %). De 2016 à 2021, elle était en progression constante.

Graphique 1 Ventilation du nombre de boîtes des médicaments remboursables et CA des médicaments du répertoire générique



Champ > En 2024, les médicaments inscrits au répertoire générique représentent 53,0 % du nombre de boîtes vendues, dont 43,1 % pour les seuls génériques. Le chiffre d'affaires des médicaments du répertoire générique atteint 8,26 milliards d'euros. Ventes de médicaments remboursables aux officines pharmaceutiques aux prix catalogue hors taxes (PCHT) en France métropolitaine.

Source > GERS ; calculs DREES.

¹ Lorsque les génériques sont insuffisamment prescrits au sein d'un groupe générique, la base de remboursement du princeps est fixée au prix du générique le moins cher de son groupe, nommé tarif forfaitaire de responsabilité (TFR). Le TFR est l'un des mécanismes de régulation du coût des médicaments pour les administrations publiques, piloté par le Comité économique des produits de santé (CEPS).

² Par convention, l'âge du médicament est calculé à partir de la première date de commercialisation de la substance active (ou, le cas échéant, de la combinaison) composant le médicament. Ainsi, les médicaments génériques ont par construction ici le même âge que le premier princeps commercialisé.

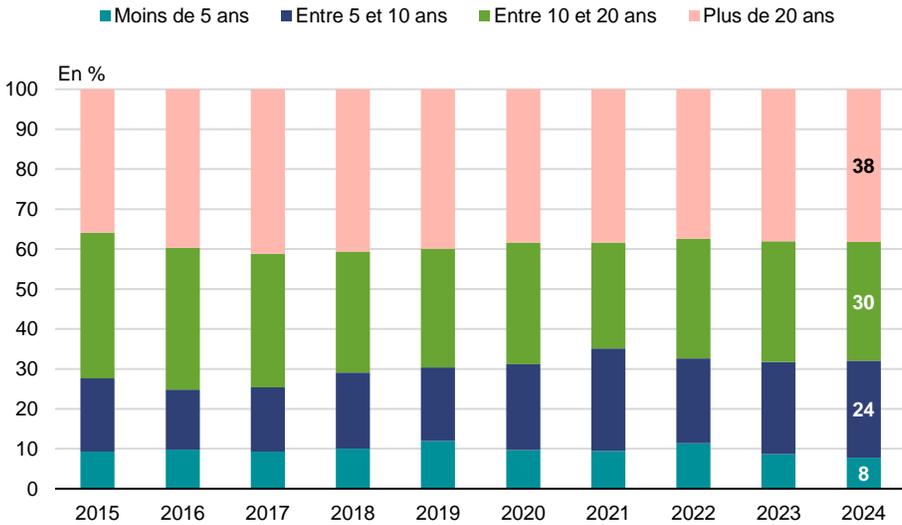
Un chiffre d'affaires de 2,3 milliards d'euros pour les médicaments biologiques

Présentés comme une alternative prometteuse aux médicaments classiques issus de synthèses chimiques, les biomédicaments (ou médicaments biologiques) sont fabriqués à partir d'organismes vivants. Parmi eux, on distingue le biomédicament de référence (appelé « bioréférent »), premier médicament biologique autorisé pour une substance donnée et protégé par brevet, et ses biosimilaires, médicaments comparables au bioréférent et commercialisables une fois son brevet expiré, à l'instar des médicaments génériques pour les traitements de synthèse. L'ensemble formé par un bioréférent et ses biosimilaires constitue un « groupe biologique similaire », tel que défini dans la « liste des biosimilaires ». Les groupes biologiques similaires, au nombre de 18, génèrent au total 2,3 milliards d'euros de CA en 2024 (tableau 3), dont 1,5 milliard pour les seuls bioréférents. Cela représente 8 % de

l'ensemble des médicaments remboursables. Ce CA était de 1,4 milliard d'euros en 2018 (Dahmouh, 2019), il a donc augmenté de 65 % en six ans.

Les médicaments biosimilaires, moins chers que leurs bioréférents, constituent une source d'économie potentielle pour l'Assurance maladie. Parmi les 18 groupes biologiques similaires, 4 n'ont pas encore de biosimilaires commercialisés. Pour les 14 autres, la part des CA des biosimilaires dans le total du groupe est en moyenne de 44 % mais est très variable selon les groupes, allant de 4 % à 92 %. Entre 2018 et 2024, hormis pour la follitropine alpha, la part des biosimilaires a augmenté pour toutes les molécules présentant au moins un biosimilaire commercialisé en 2018. En 2025, les pharmacies d'officines ont reçu l'autorisation de substituer certains médicaments bioréférents par des biosimilaires¹, ce qui pourrait contribuer à augmenter davantage la part de ces derniers. ■

Graphique 2 Parts de marché des médicaments remboursables vendus aux officines selon leur classe d'âge



Note > L'âge du médicament est calculé au 31 décembre de l'année considérée. En raison d'une remontée de données incomplète sur l'année 2020, la ventilation des chiffres d'affaires a été effectuée sur 96 % du montant global des médicaments remboursables.

Lecture > En 2024, 38,2 % du chiffre d'affaires des médicaments remboursables provient des médicaments âgés de plus de 20 ans.

Champ > Ventes de médicaments remboursables aux officines pharmaceutiques aux PCHT en France métropolitaine.

Source > GERS ; calculs DREES.

¹ En vertu des dispositions de l'article 54 de la loi de financement de la Sécurité sociale pour 2024, la Direction de la Sécurité sociale et la Direction générale de la santé arrêtent, après avis de l'Agence nationale de sécurité du médicament, la liste des groupes biologiques

substituables, au plus tard deux ans après la perte de brevet des médicaments bioréférents : [Arrêté du 20 février 2025 fixant la liste des groupes biologiques substituables.](#)

Tableau 3 Chiffres d'affaires et part de biosimilaires achetés par les officines en 2018 et 2024

Molécule	Volume en 2024 (en milliers)	Chiffre d'affaires en 2024 (en millions d'euros)	Part de biosimilaires en 2018 (en %)	Part de biosimilaires en 2024 (en %)
Filgrastim	804	80	92	97
Epoetine	745	101	63	88
Pegfilgrastim	311	129	nc	86
Teriparatide	128	22	nc	66
Somatropine	186	69	33	65
Etanercept	304	127	14	60
Adalimumab	1 121	459	0	54
Insuline glargine	3 008	96	13	48
Follitropine alfa	623	49	46	43
Enoxaparine	5 447	110	4	19
Ranibizumab	613	228	nc	5
Insuline aspartate	3 568	64	nc	4
Tocilizumab	115	67	nc	4
Ustekinumab	90	154	nc	2
Aflibercept	798	451	nc	0
Denosumab	88	17	nc	0
Insuline lispro	1 862	44	nc	0
Omalizumab	147	43	nc	0
Total	19 958	2 310		44

Note > Les groupes biologiques similaires n'ayant pas de biosimilaire commercialisé fin 2018 ont pour valeur « nc » (non commercialisé).

Champ > Ventes de médicaments remboursables des groupes biologiques similaires existants au 31 décembre 2024 aux officines pharmaceutiques aux prix catalogue hors taxes en France métropolitaine.

Source > GERS ; calculs DREES.

Pour en savoir plus

- > **Caisse nationale de l'Assurance maladie** (2025, juillet). *Améliorer la qualité du système de santé et maîtriser les dépenses*. Propositions de l'Assurance maladie pour 2026.
- > **Comité économique des produits de santé (CEPS)** (2024, janvier). *Rapport d'activité 2022*.
- > **Commission des comptes de la Sécurité sociale** (2025, mai). Le marché du médicament en 2024-Éclairage 3.1. Dans *Les comptes de la Sécurité sociale, résultats 2024, prévisions 2025*.
- > **Dahmouh, A.** (2019). Médicaments biosimilaires : l'hôpital, premier vecteur de leur diffusion. *Études et Résultats*, 1123.
- > **Lapinte, A., Pollak, C., Solotareff, R. (dir.)** (2024, juillet). *La complémentaire santé : acteurs, bénéficiaires, garanties – Édition 2024*. Fiche 25 - La prise en charge des médicaments. Paris, France : DREES, coll. Panoramas de la DREES-Santé.